

Le Family Office Patrimonial en question

Dédié aux aspects civils, corporate et fiscaux du patrimoine, le Family Office Patrimonial fait écho aux attentes d'une clientèle exigeante.

Christine Turlier revient sur la pertinence de son offre résolument novatrice.



Christine Turlier, avocat fondateur de Christine Turlier & Partners

Diplômé notaire et avocat, c'est assez rare. En quoi cette double compétence est-elle une plus-value ?

Christine Turlier : Mon double cursus de notaire spécialisé en gestion de patrimoine et d'avocat aux barreaux de Paris et de Bruxelles me confère un positionnement aussi pointu qu'atypique qui sous-tend ma façon d'aborder les différentes problématiques patrimoniales ; un vrai facteur différenciant pour mes clients qui disposent ainsi d'un spectre d'expertises à 360°. Et c'est dans le prolongement de ma double expertise que j'ai développé cette offre exclusive de Family Office Patrimonial, qui vient répondre aux besoins de mes clients dirigeants d'entreprises, groupes familiaux, sociétés cotées, ETI et grandes familles.

« Le conseil patrimonial n'a de pertinence que s'il s'inscrit dans le temps [...] »

Vous êtes spécialisée en patrimoine civil et fiscal. En quoi est-ce un atout ?

C. T. : En gestion de patrimoine il est d'abord essentiel de savoir dominer les aspects civils qui requièrent une véritable technicité, et d'être en capacité de faire le lien entre les matières [notamment le droit fiscal et le corporate]. Cette approche globale et transversale alliée à une forte réactivité est une garantie de cohérence et d'une plus grande efficacité pour mes clients sur le long terme. C'est également un gage de sécurité.

Vous êtes aussi très engagée. Quelle est la nature de votre mécénat auprès de l'Institut Rafaël, Maison de l'après cancer ?

C. T. : L'Institut créé par le cancérologue Alain Toledano est unique en Europe ; sa singularité est de considérer le patient dans sa globalité à travers une approche holistique prodiguée par des soins gratuits. C'est une autre facette très importante pour moi qui me permet de donner tout son sens à mon métier en offrant des consultations patrimoniales gratuites aux personnes atteintes de cancer et demain, en

organisant des événements afin de lever des fonds pour soutenir l'Institut et contribuer, à mon niveau, à pérenniser cette gratuité des soins.

Quel est l'intérêt du Family Office Patrimonial ?

C. T. : L'assurance d'être accompagné sur le long terme en toute discrétion et confiance, de bénéficier de préconisations pérennes et stratégiques en adéquation continue entre ses intérêts patrimoniaux et ses objectifs tout en évitant que l'ensemble ne soit postérieurement perturbé par une nouveauté jurisprudentielle, législative ou réglementaire. Le conseil patrimonial n'a de pertinence que s'il s'inscrit dans le temps.

Comment s'organise-t-il ?

C. T. : Il s'articule autour de deux rendez-vous minimum dans le temps pour faire en 1^{er} lieu un bilan et par la suite une nouvelle synthèse de l'audit patrimonial accompagné, le cas échéant, de nouvelles préconisations. Il est assorti d'une lettre d'information personnalisée avec les nouveautés législatives, réglementaires, jurisprudentielles juridiques et fiscales en lien avec la situation du client.

Christine Turlier
& Partners

Tél. +33 (0) 1 42 60 04

www.christineturlier.com